

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée Nathalie RORET, directrice de l'École nationale de la magistrature,

- VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'École nationale de la magistrature ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret en date du 4 octobre 2023 portant renouvellement dans des fonctions de directrice de l'École nationale de la magistrature ;
- VU le décret du 21 août 2026 plaçant Monsieur Xavier MARTINEN en position de détachement auprès de l'École nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de sous-directeur des études, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Déclare donner, à compter du 1^{er} septembre 2026, délégation de signature à Monsieur Xavier MARTINEN, sous-directeur des études de l'École nationale de la magistrature pour signer, de façon permanente, l'ensemble des documents liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers ;
- les certificats administratifs et attestations diverses (dont service fait et état des indemnités allouées au personnel enseignant) ;
- les bons de commande, contrats ou conventions relatifs aux actions de la sous-direction des études dans la limite de 10 000€ TTC (la directrice de l'ENM et la secrétaire générale seront informées de la signature de ces actes) ainsi que la validation des engagements juridiques correspondants.

Pour signer, en cas d'empêchement de la directrice adjointe en charge des recrutements de la formation initiale et de la recherche, les actes relatifs à la vie administrative et pédagogique relevant de ses compétences, à l'exception des contrats, conventions et marchés non visés au paragraphe précédent.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement de la directrice adjointe en charge des recrutements de la formation initiale et de la recherche et en l'absence simultanée du sous-directeur des études les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement de la directrice adjointe en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche et en l'absence simultanée du sous-directeur des études et de la validation des compétences, les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2026

Le mandataire,
Xavier MARTINEN

La directrice de l'École nationale de la
magistrature,
Nathalie RORET


Xavier MARTINEN
Sous-directeur des Etudes
Ecole Nationale de la Magistrature

Direction, Recrutements, Formation initiale et
Recherche, Secrétariat général
10, rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 00 10 10 - Fax : 05 56 00 10 99

www.enm.justice.fr

Antenne parisienne

Direction, Formation continue, Formations professionnelles
spécialisées, Département international
8, rue Chanoinesse - entrée : 3 ter, quai aux Fleurs 75004 Paris
Tél : 01 44 41 88 20 - Fax : 01 44 41 88 21